

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE  
COMMUNE DE CONDEZAYGUES

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2026**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026 par M. Éric GRASSET, Maire sortant.

La séance a été ouverte à 20h32 sous la présidence de M. Éric GRASSET qui, après l'appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions l'ensemble des élus du 15 Mars 2026.

**Présents** : MM/Mmes Aurore COMBE, Marielle DAL CIN, Cyril DAURIAC, Luc DETRAIN, Jean-Luc DUROU, Méline FRANZIN, Éric GRASSET, Joël LAFONT, Christian LAPORTE, Bernadette LEVEUR, Muriel LOPES, Christelle MELEIRO et Frédéric NADAL.

**Excusés** : Mme Ingrid BARDE et M. Aymeric REY

**Pouvoirs** : - Mme Ingrid BARDE à M. Christian LAPORTE,  
- M. Aymeric REY à M. Éric GRASSET.

**A été désigné secrétaire de séance** : Mme Aurore COMBE.

Présence de Stéphanie Tersou, secrétaire de Mairie, de Huguette et Alain PINTO, Jean Marc LEGAL, Aline JAYANT, Annick GARNIER et de Alexandre GRASSET.

**Ordre du jour** :

- Validation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
- Election du Maire,
- Fixation du nombre d'adjoints,
- Election des adjoints,
- Lecture de la charte de l' élu local,
- Délégation du Conseil Municipal au Maire,
- Fixation des indemnités des élus,
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs,
- Questions diverses.

## **1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :**

Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 Mars 2026 à l'unanimité des conseillers présents à cette séance.

## **2. ELECTION DU MAIRE :**

Le Conseil Municipal s'est ensuite tenu sous la Présidence de Mme Bernadette LEVEUR, doyenne d'âge.

La présidente a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Mme Méline FRANZIN et M. Frédéric NADAL ont été désignés assesseurs.

M. Christian LAPORTE a fait acte de candidature.

Les votes se sont effectués à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

15 voix pour M. Christian LAPORTE.

**M. Christian LAPORTE est élu Maire à la majorité absolue.**

Discours de Monsieur le Maire et remerciements à toute l'assemblée.

## **3. FIXATION NOMBRE D'AJOINT :**

Le conseil s'est ensuite tenu sous la Présidence de M. Christian LAPORTE, Maire.

Monsieur le Maire explique que le nombre d'adjoint est fixé par le Conseil Municipal sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, il propose de conserver les 4 postes d'adjoints.

**Approbation à l'unanimité des conseillers présents et représentés.**

## **4. ÉLECTION DES ADJOINTS :**

Monsieur le Maire explique que les adjoints sont désormais élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il propose une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire portée par Madame Marielle DAL CIN et fait appel à candidature. Aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Les votes se sont effectués à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :  
15 voix pour la liste conduite par Mme Marielle DAL CIN.

**La liste conduite par Mme Marielle DAL CIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue.**

- Premier adjoint : Marielle DAL CIN
- Deuxième adjoint : Joël LAFONT
- Troisième adjoint : Bernadette LEVEUR
- Quatrième adjoint : Luc DETRAIN

#### **5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :**

Monsieur le Maire a fait lecture de la Charte de l' élu local.  
Un exemplaire papier a été remis à chacun des conseillers présents.

Les articles L 2123-1 à L2123-35 du CGCT relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux ont été joints en annexe de la convocation électronique et pourront être remis en papier sur demande.

#### **6. DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal dispose d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales. Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Il existe 31 délégations possibles.  
Monsieur le Maire en propose 20 et en fait la lecture.

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.**

#### **7. DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ÉLUS**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit fixer le montant des indemnités de fonction versées aux élus dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale constituée par le montant maximal des indemnités du Maire et des adjoints.

Les indemnités sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (indice majoré 835 soit 4 110.52 €)

Pour une commune de notre strate d'habitants l'enveloppe maximale est la suivante :

	<b>TAUX MAXI</b>	<b>MONTANT BRUT MAXI</b>
<b>MAIRE</b>	44,30%	1 820,96 €
1er Adjoint	11,77%	483,81 €
2e Adjoint	11,77%	483,81 €
3e Adjoint	11,77%	483,81 €
4e Adjoint	11,77%	483,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>91,38%</b>	<b>3 756,19 €</b>

Seule l'indemnité du Maire est fixée de droit au taux maximal sans délibération mais ce dernier à la possibilité de demander à bénéficier d'un taux inférieur.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite, en plus de ses quatre adjoints, donner des délégations à quatre conseillers municipaux pour l'aider dans ses fonctions et propose la répartition suivante :

	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT BRUT</b>
<b>MAIRE</b>	39,90%	1 640,10 €
1er Adjoint	8,00%	328,84 €
2e Adjoint	8,00%	328,84 €
3e Adjoint	8,00%	328,84 €
4e Adjoint	8,00%	328,84 €
Conseiller 1	4,87%	200,18 €
Conseiller 2	4,87%	200,18 €
Conseiller 3	4,87%	200,18 €
Conseiller 4	4,87%	200,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>91,38%</b>	<b>3 756,19 €</b>

**Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés**

## **8. DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISME EXTÉRIEURS**

Après appel à candidatures, les délégués dans les organismes extérieurs sont les suivants :

<b>ORGANISMES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>SIVU Chenil</b>	Muriel LOPES	Éric GRASSET
<b>Territoire Energie 47</b>	Luc DETRAIN Joël LAFONT	Éric GRASSET Cyril DAURIAC

<b>Syndicat des Eaux de la Lémance</b>	Christian LAPORTE Marielle DAL CIN	Luc DETRAIN Bernadette LEVEUR
<b>SMAVLOT- Commission Lot</b>	Luc DETRAIN	Cyril DAURIAC
<b>SMAVLOT- Commission Affluent Lot</b>	Christian LAPORTE	Éric GRASSET
<b>CNAS</b>	Stéphanie TERSOU (délégué agent)  Christian LAPORTE (délégué élu)	
<b>EAU 47</b>	Luc DETRAIN	Aurore COMBE

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés

### 9. QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Conseils des écoles publiques de Monsempron-Libos :**

- Ecole maternelle : Lundi 23 mars à 18h, Muriel LOPES s'y rendra avec Christian LAPORTE.
- Ecole élémentaire : Mardi 24 Mars à 18 h, Aurore COMBE s'y rendra avec Christian LAPORTE

✓ **Inauguration de la nouvelle usine « Argiles d'Aquitaine » :**

Mardi 28 avril à 10h sur site, dans la ZA de Lalandette.

Monsieur le Maire demande aux personnes intéressées de bien vouloir se faire connaître pour inscription.

✓ **Communication :**

Distribution des formulaires de consentement aux élus.

✓ **Jumelage :**

La prochaine assemblée générale de l'AAFB (Association Agglomération Fuméloise-Burghausen) se déroulera le Lundi 30 Mars à 18 h. Luc DETRAIN s'y rendra avec Christian LAPORTE.

✓ **Contrôle assainissements non collectifs :**

Le syndicat EAU 47 nous informe que son prestataire Pure Environnement vient de terminer la campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien des assainissements

non collectifs sur la Commune mais que 36 logements n'ont pu faire l'objet de contrôle malgré l'envoi de 2 avis de passage.

Avant de clôturer définitivement cette campagne de contrôles, le syndicat EAU 47 souhaite connaître le souhait de la Commune (dernière relance avec aide de la Commune ou clôture définitive).

Aurore COMBE signale qu'elle a dû poser deux jours de congés dans le cadre ce contrôle mais que le technicien a annulé à chaque fois au dernier moment.

✓ **Prochain Conseil Municipal :**

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le mardi 21 avril à 20h30 avec notamment à l'ordre du jour, le vote du budget et la désignation des délégués dans les commissions de Fumel Vallée du Lot.

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

**D 2026-10** Élection du Maire,

**D 2026-11** Détermination du nombre de postes d'adjoints,

**D 2026-12** Élection des adjoints,

**D 2026-13** Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

**D 2026-14** Délibération fixant le montant des indemnités de fonction des élus,

**D 2026-15** Élection des délégués au SIVU Chenil fourrière de Lot-et-Garonne,

**D 2026-16** Élection des délégués de la Commune à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

**D 2026-17** Élection des délégués de la Commune au Syndicat mixte des eaux de la Lémance,

**D 2026-18** Désignation des délégués au syndicat SMAVLOT 47,

**D 2026-19** Désignation des délégués auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

**D 2026-20** Désignation des délégués au syndicat EAU 47.

La secrétaire de séance,  
Aurore COMBE.



Le Maire,  
Christian LAPORTE.

